

Société Anonyme Immobilière de la Ville de Besançon - Local 34-36 rue Ronchoux - Bail au profit de la Ville de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 8 novembre 1999, le Conseil Municipal a :

1) décidé la cession de l'immeuble communal 34-36 rue Ronchoux à la SAIEMB et fixé la participation financière de la Ville à l'opération de réhabilitation de cet immeuble,

2) approuvé le projet d'implantation dans cet immeuble de l'atelier de moulage des Musées, hébergé précédemment dans l'école Paul Bert, ainsi que le principe de la location des locaux à la SAIEMB.

Cette dernière a élaboré en concertation avec les futurs utilisateurs un projet d'aménagement de cet atelier d'une superficie de 170 m² répartis sur deux niveaux.

La SAIEMB est prête à louer ces locaux à la Ville dans les conditions suivantes :

- durée : 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2001,

- loyer annuel : 108 496 F hors taxes, soit 129 761,22 F TTC (19 781,97 €) (gratuité du loyer de janvier 2001),

- charges locatives en sus : 10 000 F environ par an (1 524,49 €).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir sur ces bases.

La dépense sera imputée sur le crédit 92.322.6132.20500 qu'il convient d'abonder d'un crédit à hauteur de 60 000 F à prélever sur le compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 938 du Budget Primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. ANTONY, Président de la SAIEMB, ne participant pas au vote), adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2001.